



**COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU 11 DECEMBRE 2017 à 17H00**

**L'an Deux Mille dix-sept, le lundi 11 décembre à 17H00,**

Les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac, au nombre de 22 suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président en date du 5 décembre 2017.

**PRESIDENCE DE SEANCE** : Monsieur Daniel GARRIGUE

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Daniel GARRIGUE, Jean-Jacques CHAPPELLET, Jean-Paul ROCHOIR, Adib BENFEDDOUL, Jean-Michel BOURNAZEL, Daniel RABAT, Christian BORDENAVE, Claude CARPE, Fabien RUET, Jacqueline VANDENABEELE, Alain CASTANG, Roland FRAY, Olivier DUPUY, Alain PLAZZI, Alain MONTEIL, Christiane DELPON, Michel SÉJOURNÉ, Alain CÉRÉA, Christophe MAMONT, Pascal DELTEIL, René VISENTINI, Alain BANQUET

**ABSENTS EXCUSES** :

Mesdames et Messieurs Frédéric DELMARES, Christophe GAUTHIER, Laurence ROUAN, Sébastien BOURDIN, Rhizlane ROBIN-EL GRENI, Roger LAPOUGE.

**GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES ET LA CAB  
POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PETROLIERS**

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) et les différentes communes du territoire ont des besoins récurrents en matière de fourniture de produits pétroliers.

Il est apparu plus rationnel de se regrouper pour désigner des fournisseurs identiques (en fonction des différents lots nécessaires) et obtenir ainsi des tarifs plus compétitifs.

En décembre 2013, une convention constitutive de groupement de commandes avait été signée entre la Ville et la CAB. Le marché commun arrive à échéance le 26 mars 2018.

Une nouvelle convention constitutive de groupement de commandes est nécessaire afin de conclure un nouveau marché commun.

Les besoins de la CAB sont plus importants que ceux des autres communes. Aussi, la convention constitutive de groupement de commandes prévoit que la CAB soit le coordonnateur, que ce soit sa Commission d'Appel d'Offres qui attribue le marché et que les frais de mise en œuvre du groupement soient supportés par la ville de Bergerac et la CAB proportionnellement aux dépenses réalisées en la matière en 2016 et par un montant forfaitaire de 50 € pour les autres communes.

Les communes intéressées sont : Bergerac et Lembras.

Les marchés seront réglés par application des quantités réellement exécutées par chacune des collectivités et des prix remis par les fournisseurs.

**PROPOSITION :**

Les membres du Bureau Communautaire sont invités à :

- approuver la création d'un groupement de commandes entre les communes de Bergerac, Lembras, et la CAB pour la fourniture de produits pétroliers,
- autoriser le Président à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

**DECISION :**

Adopté par 22 voix pour.